



ATTESTATION ANTENNISTE AIDE À LA RÉCEPTION HORS ZONE DE COUVERTURE TNT

(À FOURNIR DANS LE CAS D'UNE MAUVAISE RÉCEPTION OU D'UNE ABSENCE DE RÉCEPTION DE LA TNT)

Raison sociale de l'antenniste

Nom du professionnel ou du contact

Adresse

Code postal Ville

Signataire de la Charte des professionnels agréés « Tous au Numérique » OUI NON

Demandeur (nom, prénom)

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

État de l'antenne d'origine : BON MÉDIOCRE MAUVAIS

Antenne à large bande : OUI NON

ÉTAT DE RÉCEPTION DES CHAÎNES AVANT TRAVAUX

À remplir obligatoirement pour toutes les chaînes ci-dessous

	TF1	FR2	FR3	FR5	ARTE	M6
	Multiplex R6	Multiplex R1	Multiplex R1	Multiplex R1	Multiplex R1	Multiplex R4
Bonne						
Médiocre						
Absente						
Commentaires / type perturbation (1)						
Mesure du niveau en dB μ V (2)						

(1) Type perturbation : PIX Pixellisation MACB Macrobloc IMSAC Images saccadées GIM Gel d'image : l'image se fige.

(2) Mesure du niveau effectuée à la sortie de la prise antenne TV en dB μ V sans préamplification.

Je soussigné (antenniste) certifie l'exactitude des caractéristiques de réception des chaînes constatées chez le demandeur et rapportées dans la présente attestation.

En conséquence, j'atteste que le demandeur se situe dans une zone de réception totalement ou partiellement non couverte par la TNT* où la continuité de réception des chaînes qu'il recevait préalablement en analogique ne peut être assurée par une antenne râteau ou une antenne intérieure. L'installation d'une antenne parabolique ou de tout autre dispositif alternatif à l'antenne râteau ou à l'antenne intérieure (abonnement au câble, à l'ADSL ou à la fibre optique) est nécessaire afin d'assurer la continuité de réception des chaînes qu'il recevait préalablement en analogique.

Signatures précédées de la mention lu & approuvé.

Le professionnel

Date

Le demandeur

JJ / MM / AA

Cachet du professionnel

* Critère donnant droit à une aide à la réception hors zone TNT : le fonds d'aide a été mis en place afin de contribuer à la continuité de la réception gratuite des services de télévision en clair après l'extinction de la diffusion analogique. Est considérée comme non couverte par la TNT une zone de réception où le téléspectateur n'est plus en mesure de recevoir tout ou partie des chaînes TF1, France 2, France 3, France 5, Arte et M6.

L'article 441-7 du Code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts. Le GIP France Télé Numérique se réserve le droit d'effectuer des contrôles afin de vérifier l'exactitude de la présente attestation.



ATTESTATION ANTENNISTE AIDE À LA RÉCEPTION EN ZONE DE COUVERTURE TNT

ADAPTATION, RÉORIENTATION OU REMPLACEMENT DE L'ANTENNE RÂTEAU OU DE L'ANTENNE INTÉRIEURE

Raison sociale de l'antenniste

Nom du professionnel ou du contact

Adresse

Code postal Ville

Signataire de la Charte des professionnels agréés « Tous au Numérique » OUI NON

Demandeur (nom, prénom)

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

État de l'antenne d'origine : BON MÉDIOCRE MAUVAIS

Antenne à large bande OUI NON

Émetteur cible avant travaux

Émetteur cible après travaux (si réorientation de l'antenne)

ÉTAT DE RÉCEPTION DES CHAÎNES AVANT TRAVAUX

À remplir obligatoirement pour toutes les chaînes ci-dessous

	TF1	FR2	FR3	FR5	ARTE	M6
	Multiplex R6	Multiplex R1	Multiplex R1	Multiplex R1	Multiplex R1	Multiplex R4
Bonne						
Médiocre						
Absente						
Commentaires / type perturbation (1) justifiant les travaux sur l'antenne						
Mesure du niveau en dB μ V (2)						

(1) Type perturbation : PIX Pixellisation MACB Macrobloc IMSAC Images saccadées GIM Gel d'image : l'image se fige.

(2) Mesure du niveau effectuée à la sortie de la prise antenne TV en dB μ V sans préamplification.

TRAVAUX EFFECTUÉS

ADAPTATION DE L'ANTENNE OUI NON

RÉORIENTATION DE L'ANTENNE OUI NON

REPLACEMENT DE L'ANTENNE OUI NON

Je soussigné (antenniste) certifie l'exactitude des caractéristiques de réception des chaînes constatées chez le demandeur et rapportées dans la présente attestation.

En conséquence, j'atteste que l'antenne du demandeur se situe dans une zone de réception où l'adaptation, la réorientation ou le remplacement de l'antenne est nécessaire afin d'assurer la continuité de réception des chaînes qu'il recevait préalablement en analogique.

Signatures précédées de la mention lu & approuvé.

Le professionnel

Date

Le demandeur

|| | | | |

JJ / MM / AA

Cachet du professionnel

L'article 441-7 du Code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts. Le GIP France Télé Numérique se réserve le droit d'effectuer des contrôles afin de vérifier l'exactitude de la présente attestation.